

L'Anse-Saint-Jean, le 11 janvier 2021.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 11 janvier 2021 à 19 h, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :  
Monsieur Lucien Martel  
Monsieur Anicet Gagné  
Madame Chloé Bonnette  
Monsieur Yvan Côté  
Monsieur Victor Boudreault  
Monsieur Richard Perron  
Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :

001-2021

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se situe actuellement dans une zone d'alerte rouge et qu'il est exigé, dans le but de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents pour y participer selon leur décision en présence ou à distance pour délibérer et voter à la séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT QU'À la demande du conseil, cette séance sera enregistrée et diffusée ultérieurement sur la plateforme Facebook et sur le site Internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer selon leur décision et que la séance soit enregistrée pour être diffusée ultérieurement sur le site internet de la municipalité et sur la plateforme Facebook.

002-2021

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item Varia demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 7 décembre 2020.
  - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'extraordinaire du 14 décembre 2020.
- 4. Lecture et adoption des comptes du mois**
  - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de décembre 2020.
- 5. Renouvellement des petites caisses**
- 6. Lecture de la correspondance**
  - 6.1 Monsieur Laurent-Yves Simard
- 7. Administration**
  - 7.1 Plateforme numérique Anekdoté – contrat
  - 7.2 Transport adapté du Fjord inc. - Quote-part 2021
  - 7.3 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadienne des municipalités
  - 7.4 Affectation des dépenses au règlement parapluie 18-340 pour l'achat des terrains dans le projet d'assainissement des eaux usées.
  - 7.5 Affectation des dépenses au règlement parapluie 18-340 concernant la réfection de la piste cyclable.
  - 7.6 Affectation des dépenses au règlement parapluie 16-330 concernant la mise à jour de l'affichage municipal.
  - 7.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement # 21-373 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarification pour le budget de l'année 2021 et annule le règlement # 20-368.
  - 7.8 Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2021 pour les comptes en souffrance
  - 7.9 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
  - 7.10 Dépôt annuel du registre des déclarations des élus pour l'année 2020.
  - 7.11 Enseignes ESM - affichage municipal - ajout au contrat initial.
  - 7.12 Offre de service professionnel Mallette pour le maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2020.
  - 7.13 Demande de la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean - signalisation routière.
  - 7.14 Services jugés essentiels pour le bon fonctionnement de la municipalité.
  - 7.15 Report des heures de vacances 2020 - Monsieur Jérôme Durocher.
- 8. Travaux publics**
  - 8.1 Offre de service professionnels SIG3 en ingénierie pour la réfection de la passerelle suspendue de la piste cyclable.
  - 8.2 Demande de raccordement d'égout dans le développement du Mont-Édouard - Monsieur Robin Bergeron.
  - 8.3 Permis d'intervention annuel 2021 pour travaux d'aqueduc, d'égout ou d'entretien mineur - Ministère des Transports.
- 9. Urbanisme**
- 10. Sécurité publique**
- 11. Loisir, culture, tourisme, et vie communautaire**
  - 11.1 Représentation d'un membre du conseil de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean au sein du comité aviseur d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'adaptation aux changements

- climatiques.
- 11.2 Centre communautaire La Petite École - Achat d'une boîte de don pour vêtement.
  - 11.3 Centre communautaire La Petite École - ratification du protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- 12. Varia**
- 13. Rapport des comités et informations**
- 14. Période de questions**
- 15. Fermeture de la séance**

003-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020.

004-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

005-2021

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2020 au montant de 112 756.16\$ et des paiements directs au montant de 2 012.24\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

### MONSIEUR LAURENT-YVES SIMARD

Monsieur Laurent Simard demande à la municipalité d'exercer un contrôle sur l'accès au quai pour la pêche blanche. Monsieur Simard nous mentionne que les résidents du secteur ont vécu certains inconvénients et du non-respect des visiteurs l'hiver dernier. Le conseil mandate deux conseillers, soit monsieur Yvan Côté et monsieur Richard Perron afin qu'ils déterminent une façon de bloquer l'accès.

006-2021

### PLATEFORME NUMÉRIQUE ANEKDOTE - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la résolution 439-2019, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a décrété l'appui à la Fédération des Villages-relais du Québec au déploiement du projet de la plateforme numérique Anekdote;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme numérique Anekdote inc. grâce à la technologie GPS d'un appareil mobile, présentera les attraits patrimoniaux et touristiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Villages-relais du Québec assumera le coût des 10 premiers attraits jusqu'à un maximum de 1 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à la Plateforme numérique Anekdote Inc.;

d'autoriser le maire, monsieur Lucien Marte, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean l'entente entre la Plateforme numérique Anekdote inc. et la municipalité

d'autoriser le dépôt de 880 \$ à la signature de l'entente qui représente un montant de 40 % de la valeur du présent contrat.

007-2021

### TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC. - QUOTE-PART 2021

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la quote-part pour l'année 2021 au montant de 19 001.52 \$ pour le transport adapté et de 4 000 \$ pour le transport collectif.

008-2021

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 513.755 \$ pour l'année 2021-2022.

009-2021

### AFFECTATION DES DÉPENSES AU RÈGLEMENT PARAPLUIE 18-340 POUR L'ACHAT DES TERRAINS DANS LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir des terrains dans le cadre de son projet d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entamé des discussions avec les propriétaires et planifie acquérir les terrains de 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces achats ne sont pas subventionnés par le programme PRIMEAU du MAMH et que conséquemment, la Municipalité se doit d'utiliser un règlement d'emprunt pour en répartir le coût sur les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont toujours disponibles dans le règlement parapluie 18-340;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit affecté au règlement 18-340 l'achat du terrain de madame Marina Lavoie et monsieur Maurice Houde pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées;

que soit affecté au règlement 18-340 l'achat du terrain de madame Anne Boudreault et monsieur Sylvain Boudreault pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées;

010-2021

AFFECTATION DES DÉPENSES AU RÈGLEMENT PARAPLUIE 18-340 CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu confirmation d'une subvention dans le cadre de la réfection de sa piste cyclable, notamment la réfection d'un secteur en érosion, la réfection des ponts et la remise en état de la piste;

CONSIDÉRANT QUE malgré la subvention, la part municipale de 25 % reste conséquente et qu'il y a lieu de répartir cette charge sur les années à venir;

CONSIDÉRANT QU'IL reste des sommes disponibles au règlement 18-340;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la portion municipale ayant trait au projet de réfection de la piste cyclable soit affectée au règlement parapluie 18-340 jusqu'à concurrence des sommes disponibles au règlement et que tout excédent soit puisé à même les fonds généraux.

011-2021

AFFECTATION DES DÉPENSES AU RÈGLEMENT PARAPLUIE 16-330 CONCERNANT LA MISE À JOUR DE L'AFFICHAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres dans le but de remettre à jour son affichage municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est importante et qu'il y a lieu d'en répartir le coût sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des sommes disponibles à même le règlement parapluie 16-330;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers que soit affecté le coût de la remise en état de l'affichage municipal à même le règlement parapluie 16-330 jusqu'à concurrence des sommes disponibles au règlement d'emprunt et tout excédent des dépenses sur les sommes disponibles soit puisé à même les fonds généraux.

012-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 21-373 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS ET TARIFICATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2021 ET ANNULE LE RÈGLEMENT # 20-368

Avis de motion est donné par monsieur Éric Thibeault que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera adopté le règlement 21-373 sur l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et

tarification pour le budget de l'année 2021.

Monsieur Éric Thibeault présente et dépose le projet de règlement 21-373, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

013-2021

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2021 POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal peut décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer le taux d'intérêt annuel à 10 % pour l'année 2021 sur les arrérages de taxes.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant celui-ci une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité;

La Directrice générale adjointe par la présente, certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplis par tous les membres du Conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean et elle en fait le dépôt.

Martel Lucien, maire  
Gagné Anicet, conseiller no 1  
Bonneterre Chloé, conseillère no 2  
Côté Yvan, conseiller no 3  
Boudreault Victor, conseiller no 4  
Perron Richard, conseiller no 5  
Thibeault Éric, conseiller no 6

DÉPÔT ANNUEL DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2020

Selon l'article 5.3.5 du règlement 18-346 relatif au code éthique et de déontologie des élus de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean stipule que tout avantage qui excède de 200 \$ doit être déclaré par écrit auprès du secrétaire-trésorier et inscrit à l'intérieur d'un registre public.

L'article 6 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le secrétaire-trésorier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire de décembre.

La directrice générale adjointe fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de la période du 2 décembre 2019 au 7 décembre 2020.

014-2021

ENSEIGNES ESM - AFFICHAGE MUNICIPAL - AJOUT AU CONTRAT INITIAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat pour la confection des affiches municipales à la compagnie Enseignes ESM;

CONSIDÉRANT QUE le recouvrement du dos d'une affiche n'a pas été inclus dans

le contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à la compagnie Enseigne ESM une soumission pour le recouvrement de dos de cette affiche;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission au montant de 3 002 \$ pour le recouvrement du dos de l'affiche de la compagnie Enseigne ESM.

015-2021

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL MALLETTE POUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'équité salariale et considérant que la loi impose à l'employeur de maintenir l'équité salariale après que le programme d'équité ait été complété, un exercice de maintien d'équité salariale doit être effectué tous les cinq (5) ans;

ATTENDU QUE cette évaluation consiste à s'assurer que les catégories d'emplois à prédominance féminine dans l'entreprise reçoivent toujours une rémunération au moins égale à la catégorie d'emplois à prédominance masculine;

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir de l'accompagnement pour la réalisation de son 1er maintien de l'équité salariale;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à la firme Mallette pour la réalisation du premier maintien de l'équité salariale au montant de 4 500 \$ plus taxes et d'autoriser madame Annick Boudreault, directrice générale adjointe, à signer l'offre de service.

016-2021

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN - SIGNALISATION ROUTIÈRE DANS LE SECTEUR DU MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean demande à la municipalité de sécuriser le secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de résidences augmente et que la circulation y devient plus importante;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer cette demande au service des travaux publics pour qu'il puisse évaluer cette demande.

017-2021

SERVICES JUGÉS ESSENTIELS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec oblige le télétravail obligatoire jusqu'au 8 février inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de la municipalité, certains employés doivent être présents sur leur lieu de travail habituel;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que les services suivants sont jugés essentiels au bon fonctionnement de la municipalité et que les employés concernés sont autorisés à les offrir à la population, en respectant toutes les mesures sanitaires en vigueur;

- Administration (fermeture d'année, préparation et envoi des comptes de taxes, paie, émission des T4, développement, etc..)

- Réception et accueil des citoyens (sur rendez-vous seulement)
- Bibliothèque – prêt de livres sur commande – local pour étude – accès à Internet
- Service des travaux publics (eau potable, eaux usées, voirie, centre de tri, déneigement, etc..)
- Service d'urbanisme (émission des divers permis– réponse aux demandes faites par courriel ou internet – remise de documents sur rendez-vous ou transmission par courriel)

018-2021

REPORT DES HEURES DE VACANCES 2020 - MONSIEUR JÉRÔME DUROCHER

CONSIDÉRANT QUE M. Durocher n'a pas épuisé toutes ses heures de vacances annuelles pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE son contrat de travail stipule qu'il doit demander l'accord du conseil municipal pour reporter les heures de vacances annuelles non utilisées à une période ultérieure;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le report de 79 heures de vacances annuelles 2020 du détecteur des travaux publics et de l'inspecteur municipal, monsieur Jérôme Durocher, à l'année 2021.

019-2021

OFFRE DE SERVICE SIG3 EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DE LA PASSERELLE SUSPENDUE DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement sur la gestion contractuelle et qu'elle peut donner un contrat de gré à gré pour un montant se situant entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe SIG3 travaille sur d'autres dossiers de la piste cyclable;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service en ingénierie du Groupe SIG3 pour la réfection de la passerelle suspendue de la piste cyclable de la rivière Saint-Jean au montant de 10 750 \$ plus taxes.

020-2021

DEMANDE DE RACCORDEMENT D'ÉGOUT DANS LE DÉVELOPPEMENT DU MONT-ÉDOUARD - MONSIEUR ROBIN BERGERON

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bergeron a déposé une demande de raccordement à l'égout municipal dans le secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de monsieur Bergeron ne fait pas partie des 67 terrains du développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE analyse approfondie doit être faite afin de vérifier la faisabilité de cette demande;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer cette demande de raccordement au service des travaux publics afin d'en faire une évaluation approfondie.



021-2021

PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2021 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC,  
D'ÉGOUT OU D'ENTRETIEN MINEUR - MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir la permission du Ministère des Transports pour effectuer des travaux dans l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT QUE nous devons aviser le Ministère des Transports pour la réalisation de tous les travaux;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande son permis d'intervention pour l'année 2021 et qu'elle s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux et autorise madame Annick Boudreault, directrice générale adjointe, à signer au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean tous les documents nécessaires.

022-2021

REPRÉSENTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
L'ANSE-SAINT-JEAN AU SEIN DU COMITÉ AVISEUR D'ADAPTATION AUX  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU  
PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté la création d'un Comité aviseur en soutien au suivi et à la mise en oeuvre des options d'adaptation dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements;

CONSIDÉRANT QUE parmi les membres du Comité aviseur d'adaptation aux changements climatiques un élu municipal doit siéger;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer et d'autoriser madame Chloé Bonnette, conseillère municipale, à agir comme représentante des élus municipaux lors des rencontres du Comité aviseur d'adaptation aux changements climatiques.

023-2021

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - ACHAT D'UNE BOITE DE  
DON POUR VÊTEMENT

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 374-2020 autorise l'achat d'une boîte de don de vêtement pour le centre communautaire La Petite École;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait mis la condition que la boîte métallique soit achetée au Québec;

CONSIDÉRANT QU'après recherche, le centre communautaire n'a trouvé aucun fournisseur provenant du Québec;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que le centre communautaire La Petite École soit autorisé à faire l'achat d'une boîte métallique en provenance de l'Ontario.

024-2021

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - RATIFICATION DU  
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES  
ET DE L'HABITATION (MAMH)

CONSIDÉRANT l'effort des démarches de financement et de suivi de communication par le directeur au développement depuis 2018 quant à l'agrandissement et la mise à niveau du Centre communautaire La Petite École de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de projet déposée en avril 2019 a été jugée prioritaire par le MAMH et qu'elle a été retenue pour l'octroi d'une aide financière de l'ordre de 369 915 \$ à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement et de réaménagement favoriseront l'accessibilité au bâtiment, grâce à l'installation d'un monte-personne, d'une salle de toilette adaptée sur chaque étage et d'une rampe extérieure. Le projet prévoit également le réaménagement de l'ancien gymnase du sous-sol en salle communautaire publique;

CONSIDÉRANT QUE la réception du protocole d'entente en date du 09 décembre 2020 établissant les droits et les obligations de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean relatifs aux travaux subventionnés;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la ratification du protocole d'entente par monsieur Lucien Martel, maire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

**Monsieur Yvan Côté**

Monsieur Côté nous informe qu'il y a deux lacs sur le territoire de la zec pour la pratique de la pêche blanche du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021.

Pour ce qui concernant la pêche blanche sur le Saguenay, l'Association prendra une décision dans les prochaines semaines à savoir si elle ouvrira le site.

**Monsieur Richard Perron**

Monsieur Perron nous informe que le comité touristique redémarre la saison avec le renouvellement du dépliant et commence également le montage des activités.

Monsieur Perron nous annonce qu'il sera candidat au poste de la mairie aux prochaines élections qui auront lieu au mois de novembre prochain.

**Monsieur Lucien Martel**

Monsieur Martel souhaite bonne chance à monsieur Perron pour les élections. Il nous informe qu'il ne se représentera pas aux élections de novembre prochain. Monsieur Martel informe les étudiants qu'il est possible pour eux d'avoir accès au local de la bibliothèque municipale pour faire leurs travaux ou encore pour assister à leurs cours à distance. L'édifice municipal possède internet haute vitesse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

025-2021

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Anicet Gagné propose la fermeture de la séance à 19 h 40.

---

Madame Annick Boudreault,  
Directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*